

M. GARIÉPY : C'est un excellent bulletin de vote.

M. MACNICOL : Je le trouverais excellent si les noms de famille étaient en caractères plus gros.

M. GARIÉPY : C'est bien facile à réaliser.

M. MACNICOL : J'estimerais très satisfaisant un bulletin de vote combinant les avantages de celui du Manitoba et de celui de la Colombie-Britannique.

M. MURPHY : Voudriez-vous refaire votre proposition, monsieur Richard ?

M. RICHARD (*Ottawa-Est*) : Dans le même sens qu'auparavant ?

Le PRÉSIDENT : Qu'est-ce que c'est, monsieur MacInnis ?

M. MACINNIS : On me demandait ce que je pense de placer le nom de famille tout seul sur la première ligne. Ce serait surcharger inutilement le bulletin qui, à mon avis, devrait être aussi clair et aussi simple que possible.

M. MURPHY : Les propositions doivent-elles être présentées par écrit ?

Le PRÉSIDENT : Ma foi, j'ai devant moi la proposition que M. Richard a présentée.

M. MACNICOL : Un instant, voici la meilleure formule de bulletin que nous ayons encore vue.

Le PRÉSIDENT : Silence, je vous prie. Que disiez-vous, monsieur Murphy ?

M. MURPHY : Un autre bulletin de vote circule dans le moment et je vais attendre de l'avoir.

M. MACNICOL : C'est le bulletin en usage en Alberta.

Le PRÉSIDENT : Messieurs, je dois vous rappeler à l'ordre. Le sténographe ne peut rien saisir de ce qui se dit ici.

M. RICHARD (*Ottawa-Est*) : Nous nous entretenons en aparté.

M. MACNICOL : Nous sommes tous deux en faveur du bulletin de vote de l'Alberta.

Le PRÉSIDENT : Si vous voulez que vos paroles soient consignées, je vous prierais de parler un peu plus fort. Pour compléter la série des spécimens de bulletins de vote, j'ai ici le bulletin utilisé pour les élections provinciales dans la province de Québec.

M. MACNICOL : Ce bulletin a fort belle apparence.

Le PRÉSIDENT : C'est un bulletin de vote adopté par la province de Québec depuis un an ou deux.

Le PRÉSIDENT : Etes-vous prêts à voter ?

M. ZAPLITNY : Monsieur le président, l'interversion des noms selon la proposition faite créerait, à mon sens, une confusion inutile parce que les gens sont habitués à la façon courante d'énoncer les noms. L'interversion, qui comporte certains avantages, je l'admets, pourrait causer certaines difficultés. Il vaudrait mieux, ce me semble, adopter la modification qui consiste à ménager un rectangle à la suite du nom afin que la croix soit faite au bon endroit, ce qui réduirait le nombre des bulletins rejetés. Je ne suis pas en faveur de la proposition telle qu'elle a été présentée.

Le PRÉSIDENT : La proposition soumise, messieurs, demande l'adoption d'un bulletin de vote calqué sur celui qui est utilisé dans les élections provinciales d'Alberta. Je vais la relire :